CAPD vendredi 26 février 2016

Déclaration préalable SNUipp-FSU

Mr le Directeur académique

Lors du groupe de travail, les représentants des personnels du SNUipp-FSU ont participé à un échange dans le cadre d'un dialogue social.
Le SNUipp-FSU a dénoncé la prolifération des postes à profil. Depuis 2011, ils ont considérablement augmenté dans le Calvados. Alors que le ministère s'est engagé auprès du SNUipp-FSU à limiter ce type de postes, vous voulez ajouter à une liste bien trop longue les écoles J. Guéhenno et Freinet sous prétexte d'une organisation spécifique.
Les directeurs et directrices, fonctionnaires de catégorie A, sont pourtant déjà inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus. Quelle légitimité accorder désormais à cette liste ?
Par ailleurs les affectations sur postes à profil se font dans l'opacité puisqu'il n'y a pas de barème explicable aux collègues (AGS, ancienneté dans le poste ou dans le type de postes…).
Le SNUipp-FSU a demandé en groupe de travail, pour des postes à exigence particulière, un entretien préalable obligatoire avec les candidats leur rappelant les spécificités de ces postes. Votre réponse a été la publication d'une note établissant les règles d'attribution des postes à profil avant même la tenue de cette CAPD ayant pour ordre du jour l'établissement des règles du mouvement.

Concernant les temps partiels, le SNUipp-FSU rappelle à nouveau que la loi prévoit que les enseignantes et enseignants travaillant à temps partiel doivent pouvoir exercer les missions de l'ensemble des postes, y compris ceux de direction et de remplacements. Là encore, aucune prise en compte des remarques des représentants des personnels.

Concernant la phase d'ajustement, ce sont plus de 600 pétitions qui ont été remises l'an dernier à votre prédécesseur, tous les représentants des personnels avaient ainsi porté le profond désaccord de la profession sur la hiérarchisation administrative imposée des vœux géographiques ; ils l'ont exprimé à nouveau lors du groupe de travail. Ils avaient quitté la CAPD en début de séance devant le refus du DASEN de donner sa décision au cours de la commission. Le SNUipp-FSU demande une nouvelle saisie des vœux en phase d'ajustement. Mais cette année encore l'administration, focalisée sur la simplification technique et comptable du mouvement répondant aux restrictions budgétaires, choisit d'ignorer les préoccupations des collègues.

Aucune avancée n'est possible en groupe de travail depuis des années : les documents sont remis, quasiment finalisés voire en partie publiés, et seules des modifications à la marge sont consenties.
Le SNUipp-FSU ne comprend plus l'intérêt des groupes de travail ou le comprend trop bien : ne serviraient-ils qu'à afficher un semblant de collaboration entre les syndicats et l'administration ?

Mr le Directeur académique, le SNUipp-FSU espère que cette première CAPD réinstaurera un dialogue avec une réelle prise en compte des remarques et des attentes de la profession.